

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SCIENCES PO TOULOUSE

Le présent règlement est porté à la connaissance des usagers par voie d'affichage et sur le site web de ScPo Toulouse. Tout lecteur peut en demander un exemplaire à l'accueil de la bibliothèque.

1. Les missions

La bibliothèque a pour mission de pourvoir aux besoins documentaires et d'information scientifique de l'enseignement et de la recherche à ScPo Toulouse. Le fonds documentaire français et international riche en sciences humaines et sociales reflète la pluralité des disciplines enseignées et des champs de recherche à ScPo Toulouse. La bibliothèque travaille en réseau avec les autres écoles et universités du grand sud-ouest avec lesquelles elle partage le même Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (ALMA/PRIMO).

Huit postes informatiques donnent aux usagers l'accès à la recherche informatisée via les catalogues [Archipel](#) et [Sudoc](#), ainsi qu'aux ressources numériques. L'accès aux ressources électroniques (internet, bases de données, documents numériques) de l'Université Toulouse 1 Capitole s'effectue grâce aux identifiants de l'ENT (n° d'étudiant + 6 derniers caractères de l'INE), soit sur le campus, soit en accès distant.

Le service s'est doté d'un télé-agrandisseur "*Clearview Speech Couleur*". Equipé d'un logiciel de synthèse vocale et d'un logiciel d'agrandissement d'écran, il facilite la lecture, la création de fichiers informatiques, la numérisation des documents ainsi que la consultation sur écran.

2. Les usages

Ce règlement fixe les droits et devoirs des usagers. Le personnel, sous l'autorité du Directeur, est chargé de le faire appliquer.

La bibliothèque a vocation à être un lieu de travail agréable pour tous. Ses usagers veillent à respecter les principes suivants :

2.1 Tenue et comportement

Les usagers sont tenus :

- d'être silencieux à l'intérieur de la bibliothèque, y compris dans les espaces de circulation, de respecter le travail d'autrui et d'avoir un comportement correct tant avec les autres lecteurs qu'avec le personnel,
- de ne pas faire usage d'un téléphone portable ou de tout autre objet pouvant occasionner des nuisances sonores,
- de ne consommer dans la bibliothèque et les espaces de travail ni nourriture, ni boisson.

2.2 Respect des lieux, du matériel et des collections

Les usagers sont tenus :

- de ne pas dégrader le bâtiment, le mobilier, le matériel et les documents mis à leur disposition,
- de ne pas pénétrer sans autorisation dans les locaux réservés aux personnels de la bibliothèque et au stockage en magasin des documents,
- de ne pas afficher de documents sans autorisation de la direction de la bibliothèque.

La bibliothèque est équipée d'un système antivol. S'il se déclenche au passage d'un usager, ce dernier doit présenter le contenu de ses sacs et poches à l'agent de service pour vérification.

Tout vol, toute détérioration du matériel ou des documents, toute agression physique ou verbale à l'encontre du personnel ou des lecteurs pourra entraîner une sanction administrative et/ou une poursuite judiciaire et impliquera la réparation du dommage.

2.3 Consignes de sécurité

En cas de déclenchement d'une alarme, les consignes de sécurité et d'évacuation données par les membres du personnel doivent être respectées.

Chaque usager doit veiller à ses affaires personnelles. La bibliothèque ne pourra être tenue pour responsable en cas de vols commis à l'intérieur de ses locaux.

2.4 Carte d'emprunteur

La carte d'emprunteur est strictement personnelle, son usage engage la responsabilité de son titulaire. Aucune transaction ne sera effectuée sur une carte prêtée par un tiers. Le lecteur qui prête sa carte s'expose à des sanctions.

Tout vol ou perte de carte, tout changement d'adresse doit être signalé à l'accueil de la bibliothèque.

2.5 Reproduction des documents

Conformément au contrat signé entre ScPo Toulouse et le Centre Français pour l'exploitation du droit de copie (CFC), les photocopies sont autorisées dans les limites suivantes : moins de 10 % d'un livre et moins de 30 % d'un journal ou périodique (Code de la propriété intellectuelle).

Toute infraction au présent règlement pourra entraîner une privation d'accès à la bibliothèque.

3. Les conditions d'accès

3.1 Horaires et calendrier d'ouverture

Ils sont consultables sur le site internet de ScPo Toulouse et par voie d'affichage.

La bibliothèque ferme deux semaines durant les vacances de Noël, une semaine aux vacances de printemps et de la mi-juillet à la fin août pendant les vacances d'été.

3.2 Modalités d'accès

Les locaux de la bibliothèque de ScPo Toulouse sont ouverts à tous, la consultation des documents est libre et gratuite, cependant l'inscription à la bibliothèque est obligatoire pour pouvoir emprunter des documents.

3.3 Espaces réservés

Deux salles de travail en groupe (6 et 10 places) sont réservées en priorité aux membres de la communauté éducative et étudiante de ScPo Toulouse. Elles sont réservables via l'outil [Affluences](#) ou directement à la banque de prêt de la bibliothèque. Les horaires d'utilisation de ces espaces sont liés exclusivement à ceux de la bibliothèque.

3.4 Droits d'inscription

L'inscription à la bibliothèque est gratuite pour :

- les étudiants des universités et établissements partenaires du réseau des bibliothèques de l'Université de Toulouse ayant acquitté leurs droits d'inscription,
- les lecteurs autorisés (voir document « droits d'inscription » en annexe),
- les enseignants-chercheurs et le personnel des universités et établissements partenaires du réseau des bibliothèques de l'Université de Toulouse (liste des universités

et établissements partenaires du réseau en annexe, cette liste est susceptible d'être modifiée avec la signature de nouvelles conventions).

Le montant des droits d'inscription pour les usagers hors du réseau des bibliothèques de l'Université de Toulouse est voté annuellement par le CA de l'établissement sur la base d'un montant fixé par l'arrêté ministériel du 19 avril 2019 (art. 9).

4. Le prêt

4.1 Règles de prêt

Le nombre de documents empruntables est **illimité**.

La durée du prêt varie en fonction du type de document ou d'objet prêté.

Type de document	Durée de prêt	Durée de renouvellement	Réservable sur Archipel
Documents localisés « <u>salle de lecture</u> »	Prêt 4 semaines	Renouvelable 4 semaines	Oui
<i>Exception pour Codes et dictionnaires</i>	<i>Prêt 24h</i>	<i>Non renouvelable</i>	<i>Non réservable</i>
<u>Revue</u> s (sauf dernier numéro paru)	Prêt 14j	Non renouvelable	Oui
Documents localisés « <u>magasin</u> »	Prêt 6 semaines	Renouvelable 6 semaines	Oui
Objets prêtés : Chargeurs, adaptateurs	Prêt 48h	Non renouvelable	Non réservable
Objets prêtés : Petit électroménager, jeux de société	Prêt 14j	Non renouvelable	Oui

4.2 Pénalités pour non-retour ou détérioration de documents ou d'objets prêtés

- En cas de retard dans le retour d'un document ou d'un objet, une suspension de prêt est appliquée (nombre de jours de retard = nombre de jours de suspension).
- Tout blocage concernant le prêt est effectif dans l'ensemble des bibliothèques du réseau.
- Tout document perdu ou détérioré doit être remplacé ou remboursé sur la base du prix en vigueur (si l'ouvrage n'est plus édité il devra être remboursé au tarif forfaitaire de 50€ ou de 12,20€ pour les "Que sais-je ?").
- Objets prêtés ([petit électroménager](#) et [jeux de société](#)) : l'emprunteur est responsable du matériel pendant la durée du prêt, il s'engage à le restituer complet et en bon état. Tout objet perdu ou détérioré devra être remboursé au coût du remplacement (voir annexe « coût de remplacement »).

4.3 Quitus

Le quitus est un document qui atteste que le lecteur a bien restitué tous les livres empruntés et qu'il est en règle avec la bibliothèque. Ce document est parfois nécessaire pour s'inscrire dans un autre établissement, ou pour obtenir la délivrance du diplôme.

5. L'accès aux documents

5.1 Consultation sur place

- Il est demandé aux usagers de la bibliothèque de remettre en rayon les ouvrages consultés sur place. En cas de doute, ils seront confiés au personnel présent à la banque de prêt.
- Les derniers numéros de périodiques, la presse quotidienne et les encyclopédies sont exclus du prêt et consultables uniquement sur place.

5.2 Utilisation des postes informatiques

- Les postes informatiques de la bibliothèque sont réservés à la recherche documentaire : catalogues *Archipel* et *Sudoc*, ressources numériques et bases de données du campus UTC, site web de la bibliothèque.
- En les utilisant, les usagers sont tenus de respecter les dispositions de la [charte informatique](#) et de ne pas consulter ou télécharger des fichiers réprouvés par la loi.
- Pour préserver leurs données personnelles, les usagers doivent impérativement se déconnecter quand ils quittent leur messagerie ou autres espaces personnels.

5.3 Les mémoires du diplôme de ScPo Toulouse

La bibliothèque est depuis 1969 dépositaire des mémoires du diplôme de ScPo Toulouse.

A ce titre, ils sont numérisés et conservés dans une base de données consultable via une plateforme accessible en ligne.

Les modalités de consultation et de diffusion de ces mémoires sont consultables sur le site web de la bibliothèque <https://memoires.sciencespo-toulouse.fr/recherche>

DROITS D'INSCRIPTION A LA BIBLIOTHEQUE

Annexe au paragraphe 3.4 du règlement intérieur

Les étudiants des établissements de l'Université de Toulouse (UT)	
Institut d'Etudes Politique	droit de bibliothèque acquitté dans les droits d'inscription
Université Toulouse 1 Capitole	
Université Toulouse 2 Jean Jaurès	
Université Toulouse 3 Paul Sabatier	
Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT)	
Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse (INSA)	
Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE)	
Centre Universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion	
Ecole nationale d'Aviation Civile (ENAC)	
Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENIT)	
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA)	
Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT)	
Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA)	
Institut catholique d'arts et métiers (ICAM)	
Ecole nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux (IMT Mines d'Albi)	
Toulouse Business School (TBS)	
Les lecteurs autorisés (gratuit)	
Demandeurs d'emploi	gratuit
Bénéficiaires du RSA	
Personnes handicapées	
Enseignants et personnels du réseau de l'Université de Toulouse (retraités inclus)	
Personnes effectuant un stage dans un établissement du réseau de l'UT	
Personnes relevant d'un établissement partenaire du réseau de l'UT	
Les lecteurs autorisés (payant)	
Etudiants (hors réseau de l'Université de Toulouse)	34 €
Autres lecteurs	44 €

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Annexe au paragraphe 3.4 du règlement intérieur

1. UNIVERSITÉS ET ÉTABLISSEMENTS MEMBRES :

UT1 (Université Toulouse Capitole) :

- Bibliothèque Universitaire de l'Arsenal
- Bibliothèque Universitaire de la Manufacture des tabacs
- Bibliothèque Universitaire François de Boutaric (salle AR 106)
- Bibliothèque Universitaire Garrigou
- Centres de Recherche de l'UT1
- Centre de Ressources Documentaires de l'IUT de Rodez (CRDoc)
- **Bibliothèque de Sciences Po Toulouse**

UT2 (Université Toulouse Jean Jaurès) :

- Bibliothèque d'Etudes Méridionales (BEM)
- Bibliothèque Universitaire Centrale (BUC Mirail)
- Centre de ressources Lettre Arts Philosophie (CLAP)
- Centre de ressources des langues (CRL)
- Centre de Ressources Olympes de Gouges (CROG)
- Centre de ressources de psychologie Louise Michel (CRPLM)
- Médiathèque de l'Ecole Nationale Supérieure d'Audiovisuel (ENSAV)
- Bibliothèque de l'IUT de Blagnac
- Bibliothèque de l'IUT de Figeac
- Centre de ressources de Foix
- INSPE - Albi
- INSPE - Centre de documentation de l'IUT d'Auch (Rattachement UT1 et UT2)
- INSPE - Cahors
- INSPE - Montauban (Médiathèque Montauriol) (Rattachement UT1 et UT2)
- INSPE - Rodez
- INSPE - Tarbes
- INSPE - Toulouse Croix de Pierre
- INSPE - Toulouse Saint-Agne
- INSPE - Toulouse Rangueil

Université de Toulouse (anciennement Université Toulouse 3 - Paul Sabatier) :

- Bibliothèque Universitaire des Sciences
- Centre de documentation Recherche Sciences Humaines et sociales-UPS (CDRSHSUPS)
- Centre de documentation en santé publique (CRDSP)
- Bibliothèque Universitaire Santé (Rangueil)
- Bibliothèque Universitaire Santé (Allées Jules Guesde)
- Infothèque de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
- Bibliothèque de mathématiques et mécanique (IMT)
- Centre de ressources documentaires de l'IUT site Ponsan
- Centre de ressources documentaires de l'IUT site Rangueil
- Laboratoire de Chimie de Coordination du CNRS (LCC)
- Centre de documentation de l'Observatoire Midi-Pyrénées (OMP)
- **UTTOD (Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées)**
 - o Bibliothèque de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (ENIT)
 - o Bibliothèque de l'IUT de Tarbes

ENAC - Bibliothèque de l'Ecole nationale d'Aviation Civile

IFRASS - Centre de ressources de l'Institut de Formation, Recherche, Animation, Sanitaire et Social

IMT Mines d'Albi - Centre de documentation de l'Ecole nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux

INPT (Institut National Polytechnique de Toulouse) :

- EIP - Centre de documentation de l'Ecole d'Ingénieurs Purpan
- ENM - Bibliothèque de l'Ecole Nationale de la Météorologie
- ENSAT - Centre de documentation de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse
- ENVT - Bibliothèque de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse
- ENSIACET (A7) - Médiathèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques Et Technologiques
- ENSEEIHT (N7) - Bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications

INUC - Institut National Universitaire Jean-François-Champollion

- Bibliothèque Universitaire d'Albi
- Bibliothèque Universitaire de la Maison de Campus Castres (IUT de Castres + Ecole d'ingénieurs ISIS)
- Bibliothèque Universitaire de Rodez

INSA - Bibliothèque de l'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse

ISAE Supaero - Bibliothèque de l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace

Service Inter-établissements de Coopération Documentaire (SICD)

Service du Livre Ancien

2. ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES PARTENAIRES :

- CCI Rodez (Chambre de Commerce et d'Industrie)
- CDDP de Rodez (Centre Départemental de Documentation Pédagogique)
- CDDP de Foix (Centre Départemental de Documentation Pédagogique)
- CHU de Toulouse (Centre Hospitalier Universitaire - Rattachement Université Paul Sabatier)
- CNES (Centre National d'Etudes Spatiales)
- CNRS de Toulouse (Centre National de la Recherche Scientifique)
- CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives)
- DTI (Direction de la Technique et de l'Innovation de la Direction Générale de l'Aviation Civile)
- EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Toulouse)
- ICT (Institut Catholique de Toulouse – Filière droit uniquement)
- INRA de Toulouse (Institut National de la Recherche Agronomique)
- INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement)
- INRIA de Toulouse (Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique)
- INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale)
- IRD de Toulouse (Institut de Recherche pour le Développement)



- ISDAT (Institut Supérieur des Arts et du Design de Toulouse)
- ONERA (Office National d'Etudes et de Recherche Aéronautiques)

COÛT DE REMPLACEMENT DES OBJETS PRÊTÉS

Annexe au paragraphe 4.2 du règlement intérieur

Petit électroménager	Jeux de société
Adaptateur secteur HP : 30 €	Catan : 45,95€
Adaptateur secteur TOSHIBA : 30 €	Codenames : 23,95€
Adaptateur secteur LENOVO : 30 €	Codenames Images : 23,95€
Adaptateur secteur universel : 40 €	Concept : 31,95€
Adaptateur USB-C vers USB 3.0 A : 10 €	Galerapagos : 22,45€
Adaptateur USB 3.0 A vers USB-C : 5 €	Game Extreme (The) : 14,95€
Gaufrier 2 gaufres XL LITTLE BALANCE 1500W : 78€	Loups garous (Les) : 11,45€
Grill sandwich et gaufrier CLATRONIC ST/WA 3670 : 59€	Mind (The) : 14,95€
Raclette-grill LIVOO : 67€	Quoridor : 37,95€
Raclette-grill CLATRONIC RG 3776 : 81€	Skyjo : 16,95€
Set à fondue BESTRON AFD850CO : 70€	Time Bomb : 15,45€
Set à raclette, grill et fondue LIVOO : 89€	Top Ten : 21,95€
Crêpière LIVOO : 35€	Unlock! 13 - Risky Adventures : 34,95€